

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 4 octobre 2021**, à 19h30 en présentiel, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

201-10-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 octobre 2021 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 10-21
 - 5.2 - Résolution, adoption du plan d'action du comité: " Coeur Villageois"
 - 5.3 - Résolution, projet d'ascenseur, modification du projet "Petits établissements accessibles"
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Fermeture du dépôt de matériaux secs
- 7 - LÉGISLATION
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 8.1 - Résolution, adoption des directives de changement pour la confection des dalots pour le projet réfection du rang Saint-Joseph
 - 8.2 - Résolution, achat d'équipements: lames, peignes et sabots pour le déneigement
- 9 - LÉGISLATION
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 10.1 - Dépôt de l'entente signée de la Régie des incendies (RISEDE)
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.1 - Résolution, dérogation mineure, demande de M. Claude Campagna et de Mme Aline Morin
 - 11.2 - Résolution, réservation des heures de 2022 pour le service d'inspection de la MRC des Etchemins
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 12.1 - Résolution, demande d'aide financière de la maison des jeunes l'Olivier pour l'année 2021-2022
 - 12.2 - Motion de remerciements aux comités pour l'organisation de l'activité de Saint-Camille en Fête
 - 12.3 - Résolution, dépôt du rapport de revenus et dépenses des spectacles de musique
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre de l'Essentiel des Etchemins pour l'embauche d'un intervenant communautaire
 - 13.2 - Lettre de la MRC des Etchemins relativement à l'embauche d'une nouvelle directrice aux services administratifs
 - 13.3 - Lettre demande de soutien financier de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) de
 - 13.4 - Rapport d'activités 2020-2021 de la FQM
- 14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Résolution, nomination d'un représentant du DISC à son conseil d'administration
 - 15.2 - Résolution, vente à l'encan d'une boîte de camion
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

202-10-2021

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le procès-verbal du 7 septembre 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

203-10-2021

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 10-21

ATTENDU : la liste des comptes numéro 10-2021 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4e jour d'octobre 2021* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **131,287.23\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 10-21 telle que présentée. Le total des comptes pour **OCTOBRE 2021 s'élève à: 131,287.23\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-2021.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**octobre 2021**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

204-10-2021

5.2 - Résolution, adoption du plan d'action du comité: " Coeur Villageois"

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a débuté une démarche avec Tourisme Bellechasse-Etchemins sur son territoire pour participer au projet Coeur villageois

ATTENDU QUE le Comité Coeur villageois a présenté son plan d'action au conseil municipal le 14 septembre dernier et que les élus s'en déclarent satisfaits;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le plan d'action du projet Coeur Villageois Bellechasse-Etchemins, tel que présenté.

QUE le plan d'action sera disponible sur le site web de la municipalité pour consultation.

ADOPTÉE,

205-10-2021

5.3 - Résolution, projet d'ascenseur, modification du projet "Petits établissements accessibles"

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a déposé un projet dans le cadre du programme "Petits établissements accessibles" du Gouvernement du Canada et qu'à la suite à des dépenses additionnelles, nous avons demandé au gouvernement d'enlever l'ascenseur au projet approuvé et que le Centre National de la prestation des subventions et contributions du Gouvernement du Canada a accepté cette modification.

ATTENDU QUE le projet initial se chiffrait à 48,243.44\$ une fois les taxes récupérées et que ce budget a été modifié par de nouvelles soumissions qui se chiffrent à 11,725,44\$ une fois les taxes récupérées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis suite à la modification du budget initial devra rembourser au Gouvernement du Canada un montant de 36,518\$ qui avait déjà été versé.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet modifié et autorise l'achat des équipements pour les personnes à mobilité réduite (système d'ouvre porte automatique, des barres d'appui et deux tables de pique-nique adaptées pour les fauteuils roulants). Le coût du projet modifié selon les soumissions se chiffre à 11,725.44\$ une fois les taxes récupérées.

QUE l'achat soit fait d'ici le 30 janvier 2022.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

206-10-2021

6.1 - Fermeture du dépôt de matériaux secs

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ferme le dépôt de matériaux secs au plus tard le 6 novembre 2021 ou jusqu'aux neiges.

ADOPTÉE,

7 - LÉGISLATION

Aucun point!

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

207-10-2021

8.1 - Résolution, adoption des directives de changement pour la confection des dalots pour le projet réfection du rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et qu'elle respecte les règles en matière de contrats;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit faire un changement au projet de réfection du rang Saint-Joseph relativement à la confection de dalots qui seront fabriqués avec de l'enrochement au lieu de l'asphalte.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit faire ces changements pour la sécurité des usagers de la route selon les directives de changement recommandées par la firme d'ingénierie Stantec Inc.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille accepte de procéder au changement du plan pour la confection des dalots avec de l'enrochement au lieu de l'asphalte dans le rang Saint-Joseph.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) PRÉSENTS QUE: Le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte la directive de changement pour la confection des dalots qui seront fabriqués d'une autre manière avec de l'enrochement au lieu de l'asphalte.

QUE le coût des travaux est estimé à 6300.00\$ avant taxes pour la confection de dalots avec de l'enrochement.

ADOPTÉE,

208-10-2021

8.2 - Résolution, achat d'équipements: lames, peignes et sabots pour le déneigement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir de ce privilège pour l'achat des équipements de déneigement: lames, peignes et sabots;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux soumissionnaires:

-Équipement Robitaille: 4,058.00\$ avant taxes;

-PJB industries Inc.....: 4,361.00\$ avant taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE : le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat à Robitaille Équipement inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme. Le prix est pour l'achat d'équipements de déneigement : lames, peignes et sabots au montant de 4,058.00\$ taxes en sus.

QUE la soumission serve de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

Aucun point!

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10.1 - Dépôt de l'entente signée de la Régie des incendies (RISEDE)

La directrice générale indique que l'entente entre la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) et la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour les services administratifs a été adoptée, signée et déposée à la Municipalité de Saint-Camille.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

209-10-2021

11.1 - Résolution, dérogation mineure, demande de M. Claude Campagna et de Mme Aline Morin

CONSIDÉRANT QUE Mme Aline Morin et de M. Claude Campagna propriétaires du 597, rue Principale, à Saint-Camille ont formulé une demande de dérogation mineure pour permettre l'agrandissement du garage existant d'une superficie de 16 pieds X 16 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure fait état qu'actuellement le garage existant représente une superficie de 30 pieds X 30 pieds, et que l'agrandissement permettrait d'éliminer l'installation annuelle d'un garage de toile;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage, article 7.2.1 Cabanon, garage privé isolé et abri d'auto, fait état qu'à l'intérieur du périmètre urbain, la superficie au sol du cabanon et du garage privé isolé ne doit pas excéder 80% de la superficie au sol du bâtiment principal de 1 étage ou 120% dans le cas

d'un bâtiment principal de 2 étages et plus. À l'extérieur du périmètre urbain, la superficie au sol du cabanon et du garage privé isolé ne doit pas excéder 150 mètres carrés. Le garage existant avec l'agrandissement projeté représente 151% de la superficie au sol du bâtiment principal de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion tenue du 28 septembre 2021 recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure pour permettre l'agrandissement du garage existant d'une superficie de 16 pieds X 16 pieds.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme approuve la demande de dérogation mineure de Mme Aline Morin et de M. Claude Campagna du 597, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis, lot 5 325 418 pour permettre l'agrandissement du garage existant d'une superficie de 16 pieds X 16 pieds.

ADOPTÉE,

210-10-2021

11.2 - Résolution, réservation des heures de 2022 pour le service d'inspection de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à 300 heures pour les services d'un technicien en urbanisme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille réserve 300 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées pour 2022.

ADOPTÉE,

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

211-10-2021

12.1 - Résolution, demande d'aide financière de la maison des jeunes l'Olivier pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE La Maison des Jeunes l'Olivier de Etchemins organise un camp de jour pour adolescents à son point de service: Le Chabotté de Lac-Etchemin pour les jeunes de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Luc, Saint-Magloire et Sainte-Sabine âgés entre 12 et 14 ans.

CONSIDÉRANT QUE ce projet collectif est important pour le développement de nos jeunes, par l'accessibilité à des activités de tous genres.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à la prochaine édition du camp de jour pour adolescents qui se tiendra au point de service le Chabotté de Lac-Etchemin.

QUE la Municipalité participe financièrement à la hauteur de 91.24\$ pour 2021-2022.

ADOPTÉE,

212-10-2021

12.2 - Motion de remerciements aux comités pour l'organisation de l'activité de Saint-Camille en Fête

Madame Thérèse Blanchet présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal pour reconnaître l'engagement des bénévoles des comités : Place du Village et de la Fête des Récoltes, des spectacles de musique, de la démarche Cœur villageois et tous les bénévoles ayant participé à l'activité Saint-Camille en fête tenue le 11 septembre 2021;

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis offre ses sincères remerciements à ces personnes pour leur engagement et leur dévouement comme bénévole qui ont fait de cet événement un véritable succès.

ADOPTÉE,

213-10-2021

12.3 - Résolution, dépôt du rapport de revenus et dépenses des spectacles de musique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a tenu cette année les soirées musicales du vendredi soir et qu'un budget était consacré à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a organisé un spectacle hommage aux Beatles dans le cadre de sa programmation des soirées musicales;

CONSIDÉRANT QUE les rapports des revenus et dépenses sont déposés pour approbation au conseil municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte les rapports des revenus et dépenses des soirées musicales et du spectacle hommage aux Beatles tels que présentés.

QUE les rapports sont joints à la présente résolution pour les résultats suivants:

-Soirées musicales du vendredi soir: surplus de 335.00\$

-Spectacle hommage aux Beatles: surplus de 506.78\$

ADOPTÉE,

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre de L'Essentiel des Etchemins pour l'embauche d'un intervenant communautaire

La mairesse fait lecture d'une lettre de L'Essentiel des Etchemins qui mentionne l'embauche d'un intervenant communautaire qui aura pour mandat d'offrir des services spécifiques et appropriés aux personnes vulnérables, dans le cadre du projet "Rapprochons-nous de vous !" Point d'information !

13.2 - Lettre de la MRC des Etchemins relativement à l'embauche d'une nouvelle directrice aux services administratifs

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins qui confirme l'embauche d'une nouvelle directrice aux services administratifs qui est entrée en poste officiellement le lundi 13 septembre, où elle remplacera progressivement monsieur Martin Roy, qui prendra une retraite bien méritée dans les prochains mois.

13.3 - Lettre demande de soutien financier de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) de

La mairesse fait lecture d'une demande de soutien financier de la Fondation du Centre de réadaptation physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) qui fait appel à la générosité de notre municipalité dans le cadre de sa campagne : Donnez de l'espoir, un engagement collectif pour la réadaptation en déficience physique en Chaudière-Appalaches. Point d'information !

13.4 - Rapport d'activités 2020-2021 de la FQM

La directrice fait le dépôt du rapport d'activités 2020-2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités.

14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

- Soirées musicales: M. Jacques Audet mentionne qu'environ 1625 personnes ont assisté aux soirées musicales pour la saison estivale 2021, ces activités sont très appréciées des participants de notre municipalité et des municipalités avoisinantes;

-Activités Saint-Camille en fête: Mme Rachel Goupil mentionne que cette journée très spéciale comprenait différentes activités: Le marché public: vente de produits locaux, dîner hot-dogs avec la saucisse maison du Marché Saint-Camille, la fabrication d'une sculpture Land Art, et pour clore la journée, un spectacle hommage aux Beatles.

Mme Rachel Goupil mentionne que 174 personnes ont acheté des billets pour le spectacle. Finalement, Mme Goupil indique que toutes les activités de la journée ont très bien fonctionnées et que ça été un véritable succès.

-Incendie: M. Marcel Bégin indique que la régie des incendies ont fait quatre sorties durant le mois. Également, il indique que le budget devrait être adopté le 5 octobre prochain.

-Terres publiques: M. Jocelyn Pouliot indique que les travaux de remplacement du pont du ruisseau Carter sont terminés, que ceux-ci se sont échelonnés sur deux jours. M. Pouliot indique que c'est une très belle réalisation, et que la sécurité sera améliorée à cet endroit.

-Mairesse: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance régulière du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion avec le comité Coeur Villageois pour la présentation du plan d'action, à une rencontre avec les responsables de Villages Relais, à une rencontre en visioconférence avec la firme Akifer pour la présentation plan des aires de protection de nos puits d'eau potable. Également à une rencontre avec la responsable du MAMH, Mme Yasmine Iguer relativement la stratégie d'économie de l'eau potable. Enfin, à la réunion de travail du conseil municipal, et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un bref résumé de ces rencontres.

15 - VARIA

214-10-2021

15.1 - Résolution, nomination d'un représentant du DISC à son conseil d'administration

II EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis nomme temporairement M. Paul Audet, à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration du Développement Industriel Saint-Camille, et ce, jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé.

ADOPTÉE,

215-10-2021

15.2 - Résolution, vente à l'encan d'une boîte de camion

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède à la vente à l'encan d'une boîte de camion usager. La mise de départ sera de 10,000\$. Les offres devront être déposées sous enveloppe cachée, avec la mention "boîte de camion" au plus tard le 5 novembre 2021, à 16h30.

ADOPTÉE,

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions.

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h;

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE